

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE RENDEUX

RAPPORT

Notifié en séance du Conseil communal du décembre 2007.

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.

Accompagnant le budget de l'exercice 2007 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (ancien article 96 de la loi communale)

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2006 ainsi que les perspectives pour 2007.

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2007

Le budget relatif à l'exercice 2007 arrêté par le Collège échevinal en séance du 13 février 2007 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	3.874.188,78	1.192.010,00
DEPENSES	4.109.339,86	1.696.150,00
RESULTAT MALI	235.151,08	504.140,00

B. EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	6.141.271,03	1.795.149,50
DEPENSES	4.429.572,20	1.740.016,51
RESULTAT BONI	1.711.698,83	55.132,99

2. RAPPORT accompagnant le budget 2007 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)

Dans son rapport trimestriel de juin 2006, la Banque DEXIA ne manque pas d'attirer l'attention des édiles communaux sur le fait que « la nouvelle législature s'amorce dans un contexte où se conjuguent l'émergence d'un nouveau droit organique des communes et la concrétisation de nombreuses réformes (révision de la loi de financement des zones de police, réforme des services incendies, libéralisation du marché de l'énergie, réforme fiscale,...) ».

Force est de constater que ces réformes ne seront pas sans incidence sur l'avenir de la situation financière de la commune.

Il suffit pour s'en convaincre d'analyser, d'une part, les comptes 2004 et 2005 des communes flamandes, qui ont vu la croissance de leurs recettes ralentir brusquement sous l'effet de la perte de dividendes induite par la libéralisation du marché de l'énergie initiée le 1^{er} juillet 2003, d'autre part, les comptes 2005 des communes belges, qui suite à la réforme fiscale relative à l'impôt des personnes physiques, ont enregistré une diminution sensible de la croissance du produit des additionnels à l'impôt des personnes physiques (exemple :pour la commune de Rendeux : entre 2001 et 2004 : augmentation moyenne de 6% - en 2005 : augmentation de 2,61%).

A côté de ces réformes, les mandataires locaux se devront de ne pas perdre de vue d'autres phénomènes, tant sociaux, sociétaux qu'environnementaux qui risquent d'influer négativement à court ou à moyen terme sur les finances locales(vieillissement de la population, augmentation possible des charges de pension, hausse du coût de la vie engendrant une augmentation de la précarité, dérèglement climatique,...)

Afin de préserver l'équilibre financier de la commune tout en maintenant les multiples services communaux, il importera, compte tenu des éléments qui précèdent, d'adopter une attitude prudente basée sur une maîtrise rigoureuse des dépenses.

Après ces considérations introductives, il y a lieu d'examiner, secteur par secteur, la manière dont notre commune a évolué au cours de l'année 2006, ainsi que les perspectives pour l'année 2007.

F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.

Après avoir atteint un plancher en 2005, le taux d'intérêt a entamé un redressement en 2006, qui devrait se confirmer en 2007. Les intérêts créditeurs pour 2006 s'élèvent à 41.634,94 euros, ce qui représente une augmentation de 7.410,22 euros par rapport à 2005.

A l'heure actuelle, la trésorerie placée s'élève à 2.200.000 euros.

F.02 :029 : FONDS

Pour rappel, les recettes de fonds comprennent :

- la dotation principale.
- la dotation spécifique.
- le fonds compensatoire pour la non perception des additionnels au précompte immobilier.
- la dotation du plan tonus communal.

Evolution :

Année	Montant total
2002	663.151,38€
2003	664.921,13€
2004	697.362,06€
2005	733.496,37€
2006	753.221,06€
2007 (estimation)	708.112,70€

Conformément au prescrit de la circulaire budgétaire, le montant de l'année qui va débiter est généralement sous-estimé par la Région wallonne. Ces recettes de fonds ont connu un accroissement de 13,58% en 5 ans.

F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES

Au cours de l'année 2006, la Commune a procédé au remboursement intégral des sommes non dues par les contribuables concernant les taxes du Bois d'Arlogne pour un montant total de 201.536,94 euros.

Ce remboursement vient mettre un terme à un contentieux vieux de plus de 20 ans.

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2002 :

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2002	1.284.901,75€	521.685,73€	285.906,98€	16.080,20€	461.228,84€
2003	1.404.462,96€	580.302,20€	299.053,70€	24.909,70€	500.197,36€
2004	1.366.860,03€	529.243,25€	316.216,56€	23.171,08€	498.229,14€
2005	1.524.124,48€	627.977,03€	324.481,40€	25.751,15€	545.914,90€
2006 (présumé)	1.651.651,04€	756.762,89€	327.036,15€	26.086,00€	541.766,00€
2007 (présumé)	1.561.595,03€	669.380,31€	320.105,92€	27.558,80€	544.550,00€

A l'examen, on peut constater que la part des taxes additionnelles dans les recettes fiscales fluctue entre 60 et 65%, tandis que la part des impositions communales oscille entre 35 et 40%.

F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE.

La rénovation des locaux de la maison communale a été réalisée au cours de la législature précédente.

Afin de préserver l'intégrité du bâtiment, il convient désormais de songer à la réfection de la toiture.

Dans le même ordre d'idée, en vue de mettre à l'abri l'outillage et les divers véhicules communaux, il y a lieu de penser au lancement de la 1^{ère} phase de construction des garages communaux.

Le matériel informatique de la secrétaire communale, devenu obsolète, devra être remplacé.

La maîtrise d'un nouveau logiciel (logiciel « Saphir ») par le service population engendrera des frais de formation professionnelle supplémentaires. Ces nouveaux logiciels, ainsi que le parc informatique en général, génèrent des coûts de maintenance non négligeables.

La distribution des nouvelles cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Ministère de l'intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel) continuent de présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

La multiplicité des tâches de l'administration entraîne une augmentation significative des frais de fonctionnement, de 135.446,46 euros en 2005 à 192.721,91 euros selon l'estimation actuelle pour 2007.

F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE.

Le lotissement de « Chetenne » est occupé dans son intégralité. Les 3 derniers lots (lots 5,6,7) ont trouvé acquéreurs au cours de l'année 2006.

Un lotissement de 2 lots « Devant le Broulin » à Devantave est en préparation.

La vente de quelques terrains à bâtir est également en préparation. Ce sera un moyen de financer l'équipement des services communaux ou l'équipement de futurs lotissements.

Les travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'espace Schérés à Rendeux-Haut restent d'actualité pour 2007. Un subside de 211.010 euros est acquis.

F.35-36 : 369 POMPIERS.

La Zone de secours qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2002	73.574,35 euros
2003	84.364,72 euros
2004	93.883,50 euros
2005	94.958,58 euros (non définitif au 01.02.2007)
2006	89.530,53 euros (non définitif au 01.02.2007)

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province. A ce jour, la somme définitive à verser a toujours été inférieure aux avances consenties.

Notre contribution définitive d'une année est seulement connue dans les deux ans qui suivent. C'est ainsi qu'en 2006, nous avons appris le montant définitif pour 2004.

La prévision de 2007 paraît suffisante au regard des montants définitifs des années antérieures.

F.3 : 399 JUSTICE-POLICE

La crainte éprouvée lors de la réforme des polices en 2001 de voir les budgets communaux explosés n'a pas été concrétisée, du moins dans la zone de police à laquelle Rendeux appartient (zone Famenne-Ardenne).

L'évolution de notre contribution est la suivante :

2002	115.270 euros
2004	116.920,84 euros
2006	116.920,84 euros

Pour 2007, il faut s'attendre à une augmentation de 2% afin de tenir compte de l'indexation.

L'année 2007 verra se concrétiser la démolition de l'ancien hôtel « Le Pacolet » dont le terrain assaini sera ensuite occupé par un nouveau bâtiment pour le service de police localisé actuellement dans l'ancienne gendarmerie. Une subvention de 76.000 euros est acquise pour l'acquisition, la démolition et l'assainissement du Pacolet, au titre de site à réaménager (anciennement site d'activité économique désaffecté).

La zone de police a en outre désigné un architecte pour constituer le dossier de demande de permis d'urbanisme.

Les bâtiments de l'ancienne gendarmerie seront eux destinés à être rénovés afin d'y accueillir des logements d'insertion, sociaux et moyens, permettant ainsi de faire face aux demandes de plus en plus nombreuses de souhaits d'hébergement émanant de nos concitoyens.

Le site ayant également été retenu en qualité de site à réaménager, la commune a reçu une promesse ferme de subside pour 2 logements d'insertion, pour un montant de 63.000 euros et la Famenoise, notre partenaire pour 5 logements à créer dans le bâtiment en bordure de N833, bénéficiera d'un subside de 220.800 euros.

Pour la rénovation des logements d'insertion, un architecte a été désigné par la commune

Au titre de la sécurité, l'installation de dispositifs ralentisseurs sera améliorée et poursuivie, de même que l'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité et la pose de miroirs.

F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D'EAU.

En dehors des multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l'année 2006, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- la réalisation des chantiers de la rue Emile Dupont et des Corettes qui ont coûté 434.420,53 € tvac dont 260.652,31 € de subsides.
- l'entretien extraordinaire a permis la réfection de la rue de l'Eglise à BEFFE, une partie de la rue des Bruyères à Waharday et la rue Clos champs à Jupille pour un montant de 67.842,42 € TVAC.

Pour 2007, il est envisagé de rénover le mur de soutènement à Rendeux-Haut, de procéder à la réfection des murs des cimetières de Beffe, Chéoux, et Devantave et du presbytère de Rendeux-

Haut. Il est également envisagé de procéder à un entretien extraordinaire de voirie selon des priorités .

Pour optimiser le service de déneigement, il est prévu d'acheter un nouveau « Mamouth » La toiture et les façades de l'espace Schéres à Rendeux-Haut, dans le cadre du plan triennal 2006, subiront un rajeunissement. Les travaux débuteront au printemps 2007. Un nouveau plan triennal 2007-2009 sera établi prochainement auprès de la Région wallonne. De nombreux entretiens seront également réalisés par le service travaux (salles communales, églises, chapelles, voiries,...)

Il est également prévu de procéder à l'acquisition, au cours de l'année 2007, de 3 abribus(jupille, rendoux-bas, ronzon).

L'engagement d'étudiants est poursuivi et sera de 7 temps pleins durant juillet et août, tous services confondus.

En ce qui concerne l'éclairage public, suite à la libéralisation du marché de l'énergie depuis le 1^{er} janvier 2007, la commune sera particulièrement attentive à entamer les démarches qui permettront de limiter au maximum les coûts générés par cette réforme.

A cet égard, il y a déjà lieu de souligner que le Conseil communal, lors de sa séance du 31 janvier 2007 a mandaté l'intercommunale IGRETEC en vue de réaliser un cahier des charges concernant la fourniture de l'électricité pour l'éclairage public.

Par ailleurs, comme chaque année, de nouveaux points lumineux ont été placés. La demande n'en est pas pour autant diminuée car la population s'habitue à l'acquis et demande toujours mieux.

F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2300 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté (Wallo Net) sont venus s'ajouter au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...).

La commune participe de manière substantielle au projet Leader +, elle est partenaire du Festival Nature initié par ce Leader +.

En partenariat avec les communes voisines et Leader +, nous participons à une étude de développement économique local et de valorisation des ressources naturelles du territoire.

En partenariat avec la commune de La Roche et le S.I. Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, nous organisons un dimanche à vélo.

Un dossier « balisage » nous permettra de rebaliser 10 promenades et dotera celles-ci de 5 panneaux de départ.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne. Elle soutient financièrement le syndicat d'initiative Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET.

L'année 2006 a coïncidé avec la relocation des terrains d'aisance. Suite à la cessation d'activités d'agriculteurs, une redistribution a pu se réaliser. Les subsides pour le forage d'un puits (620 €) et la réalisation d'une aire de stockage du lisier perdurent également. La taille des haies en zone agricole se poursuit aussi aux mêmes conditions.

A partir de 2007, nous prendrons en charge les frais d'analyse des sols. Une nouvelle phase d'amélioration de voirie agricole sera introduite selon des priorités à définir.

De nombreux travaux de reboisement par entreprises privées ont été réalisés durant l'année 2006 pour 54.000 €.

Des investissements de plantations sur +/- 10 hectares sont prévus pour 2007 ainsi que des travaux d'élagage et de nettoyage par des étudiants.

Des entretiens de chemins forestiers et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

La vente de bois du 20 octobre 2006, suite à la hausse du cours du bois, a procuré une recette exceptionnelle pour notre commune : 772.278 €.

Pour 2007, la tempête de janvier risque de faire chuter un peu les prix.

Nous poursuivrons la mise en place d'aires de débardage en vue d'assurer la préservation de nos chemins forestiers et agricoles.

F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE).

Les bâtiments de l'école communale continuent de bénéficier de l'attention constante des services communaux. Le paratonnerre radioactif qui surplombe l'école devra être enlevé et remplacé dans le courant de l'année 2007.

Le cahier spécial des charges afférent aux travaux de rénovation du chauffage de l'école a été approuvé par le conseil communal, en sa séance du 29 décembre 2006.

L'ouverture des soumissions est prévue pour le 27 février 2007.

Afin de ne pas perturber le déroulement des activités scolaires, les travaux seront réalisés durant la période estivale (juillet et août 2007).

Un module de jeu, conforme aux normes de sécurité, à destination de la section maternelle, sera acquis dans le courant de l'année 2007.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention.

Des cours d'éducation civique et de prévention contre la drogue (cours MEGA), des cours de benjamin secouriste et de sécurité routière seront organisés.

Les élèves de 6^{ème} primaire participeront, en mars 2007, dans le cadre de l'action « Technikid's » à une journée de sensibilisation aux métiers techniques et scientifiques, organisée par le Centre de compétence Technifutur (Sart-Tilman).

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire à raison d'une heure par semaine. En 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais.

L'année scolaire précédente, 8 périodes/semaine de psychomotricité en maternelle ont été accordées à l'école communale. Cette année, la communauté française offre une période de plus.

Sur le plan de la sécurité, quelques décisions sont mises en œuvre à charge du budget communal :

- un renforcement de l'encadrement des enfants par un maître de natation.
- des travaux de sécurité : réparation d'un module et réalisation de clôtures.

F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre sur le parking en face de la maison communale.

En outre, un bibliobus de la Communauté Française fait chaque mois 3 arrêts dans l'ancienne commune de Marcourt, sans frais pour le budget communal.

Lancé par le Leader + et situé dans le moulin de Bardonwez, le centre de Documentation de l'Ourthe Moyenne se voit perennisé grâce aux soutiens de la Communauté Française et des 4 communes impliquées dans le programme Leader +. (La Roche, Hotton, Durbuy et Rendeux).

F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS

VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE ET SPORTIVE

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique...) Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat, soit par la commune.

La salle de Chéoux a été réaménagée complètement grâce à l'aide substantielle du comité. Le petit bâtiment annexe a vu sa toiture également rénovée. L'intérieur du petit bâtiment annexe devrait être rénové dans le courant de l'année 2007, toujours en partenariat avec le comité qui se chargera de la réalisation des travaux, les fournitures étant prises en charge par la commune.

Dans le cadre du PCDR , les villages de Devantave et Marcouray disposent maintenant de leur salle communale..

SUR LE PLAN CULTUREL :

Les cours de solfège se prolongent (4^{ème} année) .

La fête de la musique mise sur pied par la MCFA et le Comité Culturel de Rendeux s'est déroulée pour la 2^{ème} année avec succès.

Des activités théâtrales en wallon et en français se déroulent tout au cours de l'année.

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles. Une subvention annuelle lui est accordée.

L'A.C.R.F. basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut organise des services à la population : le crayon magique pour les enfants en difficultés scolaires, un magasin de seconde main, le service « passagers du pays », un service de lessive-repassage et s'ajoutent à cela d'autres activités associatives.

Le Contrat de Pays, lancé en 2002 avec un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet.

La commune est également affiliée à la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne, celle-ci nous aide dans une série de projets culturels, tel le CEC, Noël au théâtre, fête de la musique...

Nous participons au financement du Centre de Documentation, maintenant ouvert au public depuis 1 an, et qui en 2006 a réalisé un travail sur les femmes pendant la guerre, et a proposé une exposition sur le thème : Paroles de Femmes de la Guerre 40-45. Cette exposition fût un réel succès.

SUR LE PLAN SPORTIF :

Le soutien aux différents clubs sportifs n'a pas connu de changement.

Un tournoi de football a été organisé au profit de l'ASBL « Les Coccinelles », association qui s'occupe de personnes handicapées.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée, comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme à Bruxelles
- au trophée « Communes sportives » sur le site du Heysel à Bruxelles
- aux jeux intervilles à Hotton(sous forme de joutes nautiques).

Dans l'attente d'un financement approprié, l'avant-projet de complexe sportif à l'espace Schérés est en attente. La population et les groupements sportifs seront consultés afin de déterminer la suite à donner au projet.

ESPACES VERTS

Depuis quelques années, les budgets consacrés au service « espaces verts » sont significatifs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village sont entretenus ou fleuris. De plus, ce service avec l'aide des agents Wallo Net veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire...

Ce service construit et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts » et « Wallo Net ». Ils participent à l'opération « rivière propre ». Cette année, le « Contrat Rivière Ourthe » proposera une opération d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, plante envahissante.

L'année 2007 verra l'acquisition de 2 débroussailleuses, d'un tracteur tondeuse et d'un véhicule utilitaire pour l'autonomie des agents Wallo'Net.

F.79 : 799 : CULTES :

A propos de la subvention communale, les budgets 2007 (montant total de 47.901,68 euros) font apparaître une légère diminution par rapport à la subvention 2006 qui, pour rappel, s'élevait à 48.807,75 euros.

Ces aides ne couvrent pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage demandent régulièrement une intervention.

Au cours de l'année 2007, il est prévu , d'une part, de procéder à la rénovation de l'église et du presbytère de Rendeux-Bas, d'autre part, de remplacer le paratonnerre radioactif qui surplombe l'église de Beffe.

F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE :

Les services offerts par le C.P.A.S. continuent à se multiplier et la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente. Le phénomène est général. La banque Dexia a attiré l'attention sur les difficultés à faire face prochainement aux situations rencontrées par les C.P.A.S.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2005 : 225.000,00 €
- 2006 : 312.000,00 €
- 2007 : 330.000,00 €

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

Cette année, la dotation communale est majorée de 18.000,00 €. Cette majoration permettra de maintenir les services proposés à la population. Il est en effet envisagé de reconduire un emploi d'aide ménagère et de prolonger un emploi mis à la disposition de « l'Aubaine » dans le cadre du projet « Lavoir-repassage » et subventionné par le plan « Activa ».

D'autre part, il est nécessaire de renouveler la cuisine du C.P.A.S. pour l'adapter au service actuel et aux normes de l'Afsca. Ce projet est suffisamment avancé pour en prévoir le financement.

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS :

La participation de la commune de Rendeux au déficit de l'I.F.A.C. et notamment l'Hôpital Princesse Paola est déterminée conformément aux termes d'une convention approuvée par le Conseil communal.

D'autre part, la commune apporte une aide de 1,25 euro par habitant à l'a.s.b.l. Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autre sur le territoire communal.

En outre, la commune, à l'instar d'autres communes, s'est portée garante en 2004, pour un maximum de 38.246 euros auprès de la banque FORTIS pour l'a.s.b.l. dans le remboursement de sa dette. Il s'agit d'un prêt de 20 ans au taux de 4,55 %.

F.873-874 : 874 ALIMENTATION-EAU :

Suite à la remise du réseau de distribution d'eau à la Société wallonne des Eaux au 1^{er} janvier 2003, les seules dépenses restant à charge du budget communal correspondent à des remboursements d'emprunts contractés il y a plusieurs années (1978).

F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ». Le service organise des collectes de papier et d'encombrants. Les plastiques agricoles sont collectés par nos services .

La commune dispose d'un parc à conteneurs géré par Idelux. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €.

Le montant de la taxe tend à suivre le coût du service, mesure imposée par la Région Wallonne. Depuis 2 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci, gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages. Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, au camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes reste un grand problème, malgré une taxe élevée quand l'auteur du dépôt est identifié.

F.877.877 : EAUX USEES :

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;
- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

Depuis décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule désormais de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome :

- le Ministre de l'Environnement établira une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque fera l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contiendra des recommandations d'assainissement ;
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décidera si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif .

Quel que soit le régime d'assainissement choisi, la date limite fixée par le Gouvernement wallon à ce jour – délai politique, non imposé par une quelconque réglementation – pour l'installation des systèmes d'épuration, est le 31 décembre 2012.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2007 prévoit un montant de 15.000 euros contre 35.000 euros prévu les années antérieures.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 60% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un plan triennal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

La mise en adjudication pour le collecteur de Rendeux et la station d'épuration entre Hamoul et Hampteau devrait avoir lieu fin de l'année.

Le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. A ce jour, c'est une somme annuelle de 4.150 euros qui couvre les travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans la rue du Belvédère. Cette somme sera augmentée lors des travaux futurs d'égouttage (aucuns prévus en 2007).

F.878-879 :879 CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis l'achèvement de la maison de village de Devantave, la voie est tracée pour un agrandissement du cimetière jouxtant l'église.

L'entretien des murs des cimetières de Chéoux, de Devantave, de Beffe et de Marcourt est également prévu pour l'année 2007.

F.9 :939 : LOGEMENT ET URBANISME

Notre commune adhère à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg (A.I.S.). dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux.

La participation de la commune à la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne, propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Le subside à la construction d'habitations continue à attirer quelques concitoyens. Le règlement devra être actualisé dans le courant de l'année 2007.

Les projets repris dans le plan communal du logement 2004-2006 devraient être finalisés cette année en ce qui concerne la réalisation de deux logements d'insertion dans un bâtiment situé à l'arrière de la gendarmerie. La commune bénéficie d'une subvention de 63.000,00 €.

Par ailleurs, l'acquisition des bâtiments de la gendarmerie en vue de l'aménagement de logements sociaux devrait également être concrétisée en 2007. La Famennoise est associée à ce projet et étudie actuellement l'aménagement de 5 appartements, elle bénéficiera d'une subvention de 220.800,00€.

Un nouveau Plan communal du logement sera introduit dans le courant de l'année, dès que les communes auront reçu les instructions de la Région wallonne. Ce nouveau plan communal du logement sera bisannuel, il devra refléter la politique communale en matière de logement et susciter des collaborations avec différents acteurs du secteur.

L'objectif poursuivi par la commune sera de contribuer à l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

Ces dernières années, le déficit au budget initial tend à croître pour atteindre un montant qui ne pourrait être maintenu à long terme. Le banquier des communes, Dexia, s'inquiète d'ailleurs de cette évolution qui met à mal les réserves des communes.

Dans notre commune, le budget initial évalue modérément quelques recettes importantes, comme l'allocation pour la présence du Centre Couleurs du Monde et la vente de bois. Le budget tend par contre à surévaluer quelques dépenses.

L'objectif est double: à la fois se prémunir contre des déconvenues en recettes comme en dépenses et, d'autre part, si les choses tournent bien, constituer une somme qui pourra être mise en réserve (boni des années antérieures) et dans laquelle il sera possible de puiser pour les besoins du budget extraordinaire (pour des travaux ou achats conséquents).

Un déficit, en fin d'année, au budget ordinaire fermerait donc le principal robinet d'alimentation pour les investissements.

En ce moment, il ressort de la comptabilité que pour l'année 2006 le boni présumé est actuellement de 425.000 euros. Il importe toutefois de ne pas verser dans l'euphorie et de relativiser l'ampleur de ce boni présumé qui tient pour l'essentiel à la vente de bois exceptionnelle de l'année 2006.(772.278 euros).

Comme il est prévu de puiser 300.000 euros dans la réserve pour 2007 (pour le service extraordinaire), l'équilibre est sauvegardé mais il n'est actuellement plus possible de lancer un projet d'envergure sans puiser davantage dans la réserve.

La réserve est actuellement (fin 2006) au tableau de synthèse de 1.984.093,47 euros, plus 282.988,78€(recette année antérieure liée à la subvention 2005 pour la présence du centre « couleurs du monde »), moins les 300.000 euros prélevés pour le service extraordinaire. Or le déficit qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2007 s'annonce à 235.151,08€+20.232,34€(dépenses des exercices antérieurs). Cela ramène la réserve à 1.711.698,83 euros en commençant l'année 2007.

Le montant confortable de la réserve, notamment au regard de la règle du tiers boni, ne doit toutefois pas nous faire perdre de vue que contrairement au déficit initial du budget 2006 (280.256,81 euros) qui s'expliquait, en grande partie par des prélèvements ponctuels (90.000 euros pour payer les arriérés dus pour la rémunération des receveurs régionaux non prélevés les années antérieures + 50.000 euros mis en non valeur parce que les taxes dites « du Bois d'Arlogne » étaient inscrites aux recettes mais n'arriveront jamais), le déficit initial au budget 2007 de 235.151,08 euros, hormis l'avance de 25.000 euros prévue pour permettre au GAL d'assurer la survie des projets LEADER + dans l'attente des subsides régionaux et européens, s'explique par une hausse générale des charges frappant tous les secteurs de l'activité communale (augmentation des charges de pension, augmentation de 18.000 euros de la dotation au CPAS, augmentation du coût de l'électricité suite à la libéralisation du marché de l'énergie, augmentation des primes d'assurance suite à la mutualisation du risque d'inondation,.....).

Ce déficit reste supportable si l'allocation pour couleurs du monde se maintient et que la vente de bois est meilleure que prévue.

Cependant, il est hasardeux de faire dépendre l'équilibre financier de recettes dont certaines restent pour le moins aléatoires (la tempête de janvier 2007 doit à cet égard rester dans les mémoires).

C'est pourquoi, il est plus que jamais indispensable d'œuvrer sans épuiser les budgets dans toutes les fonctions où c'est possible, afin, d'une part, de maintenir une situation financière solide, et, d'autre part, de préserver sa capacité d'investissement sans recourir à l'emprunt.

3. PERSONNEL

A. Administratif

1. *Personnel statutaire*
Aucun changement n'est intervenu dans ce service
2. *Personnel APE*
Alain LAFFINEUR qui était en pause carrière mi-temps jusqu'au 31/12/2007 a demandé de mettre fin à cette pause carrière au 31/12/2006 et ainsi reprendre le travail à temps plein dès le 01/01/2007.
3. *Personnel contractuel*
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

B. Ouvrier

Voirie

4. *Personnel statutaire*
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.
5. *Personnel APE*
Aucun changement n'est intervenu dans ce service
6. *Personnel contractuel*
Eric Lambert qui était en suspension de contrat jusqu'au 14/07/2006 a repris le travail le 15/07 et a été mis à la disposition du CPAS pour les plaines de vacances. Il a demandé une nouvelle suspension de contrat du 01/09/2006 au 15/07/2007 pour une réorientation dans l'enseignement technique secondaire.

Immondices

7. Huguette Marville qui était occupée depuis 2 ans en qualité d'Agent PTP 4/5 temps a terminé son contrat le 31/05/2006. La commune lui a fait un nouveau contrat d'un an soit du 06/06/2006 au 31/05/2007 en qualité d'agent APE 4/5 temps.

Espaces verts

8. La Région Wallonne nous a octroyé pour 2 ans, 3 agents de propreté « wallonet » 4/5 temps. Il s'agit de Ludovic Maréchal, Frédéric Molitor et Olivier Sauvage. Les contrats ont débuté le 1 mars 2006 pour se terminer le 29 février 2008.

C. Ecole

9. Emmanuelle Hilbert termine son contrat APE le 08/07/2006. Un nouveau contrat d'employée d'administration ½ temps APE est conclu avec E. Hilbert du 24/08/2006 au 07/07/2007.

Nouveau contrat pour Roseline Vanboquestal en qualité d'ouvrière APE pour la préparation des repas et la surveillance des enfants (28h30/semaine) du 01/09/2006 au 30/06/2007.

Nouveau contrat pour Sabrina Frère en qualité de Maître spécial de seconde langue à raison de 8 périodes par semaine du 01/09/2006 au 30/06/2007.

Le contrat Activa de Caroline Monin s'est terminé le 31/08/2006. Un nouveau contrat ½ temps APE a durée indéterminée a été conclu avec Caroline pour l'aide aux enseignants et aux plaines de vacances. Caroline a été écarté dans le cadre de la protection de la maternité le 03/10/2006.

Un contrat APE ½ temps a été conclu avec Marie Leruth pour la durée de l'absence de Caroline Monin.

4. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET AFFAIRES DE LA COMMUNE.

A. Population

AU 01/01/2007 2 270 Habitants

178 personnes ont été inscrites dans la commune dont 10 étrangers venant de l'étranger.

142 personnes ont été rayées de la commune dont 139 vers une autre commune du Royaume, 2 belges vers l'étranger, 1 étranger vers l'étranger.

Centre de Réfugiés

- 208 entrées
- 207 sorties

B. Etat Civil

Naissances : 10 dont 5 garçons et 5 filles

Décès : 30 (11 hommes et 19 femmes dont 2 personnes non domiciliées)

Divorces : 5

Mariages : 7

Déclaration de mariage : 7

Reconnaissance avant naissance : 1

Acquisition nationalité belge : 1

C. Elections

1720 électeurs

D. Pensions

Pension de retraite : 11

Pension d'handicapés : 31

E. Conseil communal.

Durant l'année 2006, le Conseil communal s'est réuni à 9 reprises.

F. Collège échevinal.

Le Collège échevinal se réunit chaque semaine pour traiter les affaires courantes et importantes de la commune, et chaque fois que l'ordre du jour l'impose. A ces prestations, s'ajoutent les nombreuses réunions en dehors de la commune.

G. Enseignement

Les listes d'inscription pour l'année scolaire 2006-2007 approuvées comprennent 245 enfants physiques comptant pour un encadrement correspondant à 250 enfants inscrits au 1^{er} octobre 2006 soit

- 97 (physiques) en maternel = encadrement de 101 enfants
- 148 (physiques) en primaire = encadrement de 149 enfants

Remarque : A la date du 15 février 2007, la population scolaire s'élève à 269 enfants.

Personnel

Direction : Monsieur A. GASPARD assure la direction de l'école communale.

ECOLE COMMUNALE – RUE DE LA ROCHE, 22

Situation arrêtée le 31/12/2006

Section primaire

IMPLANTATION A – ECOLE COMMUNALE.

Enseignants définitifs :

- Mesdames BASTIN, COLLET, REMACLE, RULKIN (2/24)
- Messieurs FOUCART, LAGUESSE, PAQUAY et TECHY

Enseignants temporaires :

- Mesdames FRAIKIN (remplace M.REMACLE), LECART (5/24), et LHOEST

IMPLANTATION B – CENTRE COULEURS DU MONDE

L'implantation B a été supprimée à la date du 01/09/2006.

Section maternelle

Enseignantes définitives :

- Mesdames ANTOINE, BARVAUX, DALCETTE (4/5 Temps), GILLET (½ temps), LECLERE (1/2 temps), et MONSEUR (4/5) temps)

Enseignantes temporaires :

- Madame V. CORNET, inst. mater.(13/26)
- Mesdemoiselles E. BRULLEZ (23/26)=(remplace M. CORNET + 10/26 = 2 fois 5/26 des 4/5 temps), N. DELFORGE (9/26 de psychomotricité) et E. TRIBOLET (remplace M. DELFORGE)

Aide complémentaire :

- Madame B. BOLAND, puéricultrice ACS, 4/5 temps

Maîtres spéciaux :

- Education physique : L. MOTTET (16/24) et B. MIEST (remplace M. MOTTET)

- Néerlandais : S. FRERE (2/24)
- Anglais : S. FRERE (2/24)
- Cours philosophiques :
 - Madame M. GROGNA (10/24 + 2/24 dispo = religion catholique)
 - Mademoiselle C.CROUQUET (2/24 dispo = religion catholique)
 - Madame P. RULKIN (10/24 = morale)

Personnel complémentaire :

- Madame R. VANBOQUESTAL : préposée aux repas scolaires et surveillance – ¾ temps
- Madame E. HILBERT : employée d'administration APE – ½ temps
- Madame C. MONIN : aide aux enseignants – plan Activa ½ temps et Mademoiselle M. LERUTH (remplace M. MONIN)

H. Travaux

Les travaux en cours de réalisation, en projet, matériel à acquérir en 2007, sont repris au budget extraordinaire dont récapitulatif ci-après.

BUDGET EXTRAORDINAIRE

A. DEPENSES

I. EXERCICES ANTERIEURS

Travaux de réfection clocher de Marcourt	10.000,00
Acquisition et démolition du Pacolet	20.000,00
Achat de matériel informatique	8.000,00
Signalisation touristique – balisage	4.500,00
Assainissement des salles	<u>1.366,51</u>
	43.866,51

II. EXERCICE PROPRE

<i>F 121-123 ADMINISTRATION GENERALE</i>	
Construction garage communal	250.000,00
Réfection toiture maison communale	90.000,00
	340.000,00

<i>F. 124-129 – PATRIMOINE PRIVE</i>	
Equipement terrain à bâtir	<u>15.000,00</u>
	15.000,00

<i>F 4 – 499 – COMMUNICATION VOIRIE COURS D’EAU</i>	
Entretien extraordinaire	75.000,00
Réfection voirie – pose de filets d'eau	50.000,00
Réfection mur de soutènement	90.000,00
Achat matériel de déneigement	25.000,00
Acquisition de trois abris bus	<u>12.000,00</u>

	252.000,00
--	-------------------

<i>F5 - 599 COMMUNES – INDUSTRIES</i>	
Acquisition d'un véhicule pour le service « Wallonet »	12.500,00

<i>F6 – 699 AGRICULTURE</i>	
Aménagement de voiries agricoles	150.000,00

<i>F70 – 72 729 ENSEIGNEMENT</i>	
Installation d'un paratonnerre	5.000,00

<i>F76 -77-78 EDUCATION POPULAIRE – ARTS</i>	
Acquisition d'un tracteur tondeuse	18.000,00
Acquisition de deux débroussailluses	<u>1.500,00</u>
	19.500

<i>F79-799 CULTES</i>	
Travaux plafonnage peinture – Eglise Rendeux- Bas	100.000,00
Installation paratonnerre Eglise de Beffe	<u>5.000,00</u>
	105.000,00

<i>F 82-83 839 – SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE</i>	
Aménagement de la cuisine du CPAS	2.500.000,00

<i>F 877 – EAUX USEES</i>	
Libération des participations –SPGE	4.150,00

<i>F 878-879 – CIMETIERES</i>	
Extension cimetière de Devantave	10.000,00
Rénovation des murs de cimetières	<u>35.000,00</u>
	45.000,00

<i>F9- 939 – LOGEMENT URBANISME</i>	
Acquisition de la gendarmerie	368.000,00
Travaux d'aménagement logement d'insertion	<u>130.000,00</u>
	498.000,00

TOTAL EXERCICE PROPRE	1.696.150,00
------------------------------	---------------------

TOTAL GENERAL DEPENSES (exercice antérieur et exercice propre)	1.740.016,51
---	---------------------

B. RECETTES

I. EXERCICE ANTERIEUR

Boni service extraordinaire	291.848,14
Vente de terrain à bâtir - Chetenne (7)	<u>11.291,36</u>
	303.139,50

II EXERCICE PROPRE

<i>F10-121-123 ADMINISTRATION GENERALE</i>	
Subvention pour bâtiments communaux	204.000,00

<i>F124-129 – PATRIMOINE PRIVE</i>	
Subvention espace « Schéres »	211.010,10
Vente de terrains à bâtir	<u>75.000,00</u>
	286.010,00

<i>F 4 499 – COMMUNICATIONS VOIRIE – COURS D’EAU</i>	
Subvention abris bus	9.600,00

<i>F6 – 699 - AGRICULTURE</i>	
Subvention voiries agricoles	90.000,00

<i>F 70-72 ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE</i>	
Emprunt travaux de rénovation de chauffage	48.600,00

<i>F 79-799 CULTES</i>	
Subvention église de Rendeux-Bas	60.000,00

<i>F8283 – SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE</i>	
Subvention cuisine CPAS	150.000,00

<i>F9-939 – LOGEMENT URBANISME</i>	
Subside acquisition gendarmerie	220.800
Subvention rénovation logement d’insertion	63.000,00
Vente du site « du Pacolet »	<u>60.000</u>
	343.800,00

TOTAL EXERCICE PROPRE	1.192.010,00
------------------------------	---------------------

III PRELEVEMENT DU SERVICE ORDINAIRE 300.000,00

TOTAL GENERAL (exercice antérieur + exercice propre
+ Prélèvement) = 1.795.149,50

BONI EXTRAORDINAIRE = 55.132,99
--

I. Cultes

Au vu des comptes 2004 et 2005, des budgets 2006 et 2007, l'intervention communale a évolué comme suit :

FABRIQUES D'EGLISES	COMPTE 2004	COMPTE 2005	BUDGET 2006	BUDGET 2007
RENDEUX-HAUT	849,61	9.074,97	4.867,60	5.185,22
GENES-HODISTER	1.740,00	1.340,95	11.248,11	9.474,75
RENDEUX-BAS	8.700,00	5.394,95	5.175,92	6.000,00
CHEOUX	2.000,00	3.777,81	3.788,30	4.000,00
BEFFE	6.200,00	5.533,66	9.159,04	8.810,04
DEVANTAVE	6.700,00	6.947,69	7.649,83	7.835,65
MARCOURT	4.000,00	3.713,20	3.948,18	4.638,62
JUPILLE WARIZY	1.861,95	2.440,00	2.970,77	1.957,00
TOTAL	32.051,56	38.223,23	48.807,75	47.901,68

J. CPAS – Centre Public d'Aide Sociale. (résultats budgétaire et comptable).

Le compte CPAS pour l'exercice 2005, approuvé le 24 juillet 2006, se solde par un boni de 75.860,09 € à l'ordinaire et 55.296,07 à l'extraordinaire.

K. Comptabilité communale – Résultats budgétaire et comptable..

Le compte communal pour l'exercice 2005, approuvé le 11 avril 2006 a été arrêté comme suit :

RESULTATS	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Budgétaire	BONI : 1.788.012,93	BONI : 116.164,87
Comptable	BONI : 1.857.242,89	BONI : 1.676.053,14

L. Activités culturelles et sportives.

Outre les activités locales et traditionnelles organisées par les nombreux groupements de l'entité (kermesses, concours de cartes, soupers, excursions, clubs sportifs,...), rappelons les organisations plus conséquentes, à savoir :

- Nombreuses expositions organisées par le S.I. MARCOURT-BEFFE et le CIRAC.
- Mémorial VAN DAMME.
- Bouquinerie de RONZON
- Fête du vin à MARCOURT.
- Marché villageois à Marcourt (tous les mercredis à partir de 17H en période estivale).
- Fête de la Musique les 16, 17 et 18 juin 2006.
- Journée de la Mobilité le 17 septembre 2006.
- Marché de Noël à RENDEUX-HAUT.
- Diverses animations à l'occasion de Noël organisées par les divers comités.
- Trophée Commune Sportive.
- Festival Nature les 11, 12, 13 et 14 mai 2006.
- Jardin Secret.
- Pièce de théâtre en wallon.
- Randonnées VTT.
- Pèlerinages à Saint-Thibaut.
- Fête de la Saint-Hubert.
- Journée des collectionneurs des véhicules militaires.

M. Urbanisme.

a) Permis d'urbanisme

- 58 permis d'urbanisme ont été délivrés dont 2 par le Fonctionnaire délégué.
- 10 permis d'urbanisme ont été refusés.

b) Déclarations urbanistiques préalables

- 7 déclarations urbanistiques préalables ont été déclarées recevables.
- 1 déclaration urbanistique préalable a été déclarée non recevable.

c) Permis de lotir

- 4 permis de lotir ont été délivrés.
- 3 permis de lotir ont été refusés.

d) Certificats d'urbanisme N° I

- 6 certificats d'urbanisme n° 1 ont été délivrés.

e) Certificats d'urbanisme N° II

- Aucun certificat d'urbanisme N° II n'a été délivré.

f) Renseignements urbanistiques

- 195 dossiers de demandes de renseignements urbanistiques ont été traités.

g) Plans communaux d'Aménagement

Les révisions du P.C.A. n° 2 (Magoster) et n° 3 (Trinal) ont été approuvées par Monsieur le Ministre du Logement, des Transports et du développement territorial en date du 10 février 2006.

h) C.C.A.T.

- La C.C.A.T. s'est réunie à 9 reprises.

i) Permis d'environnement - Permis unique – Déclaration.

1 permis unique a été autorisé par le Collège communal, 2 en cours d'autorisation, 1 refus et 1 abandon.

1 permis d'environnement a été autorisé par le Collège communal, 1 refus.

52 déclarations ont été actées par le Collège échevinal.

j) P.C.D.R.

Travaux terminés en 2006 :

- Construction d'une maison de village à Devantave.
- Aménagement de la place et du carrefour de BEFFE.

k) P.D.R

- Aménagement de la place de l'église de Marcourt.- les travaux sont terminés.
- Transformation de l'église de Marcouray en maison de village - les travaux sont terminés.

Ce rapport sera présenté en séance publique du Conseil communal le 28 février 2007, avant que le Conseil délibère sur le budget de l'exercice 2007.

Rendeux, le 15 février 2007.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.